

# Peut-on ne pas croire ?

« Peut-on ne pas croire ? »

(Communication aux Journées athées de Varsovie (avril 2016))

Comme il est demandé le point de vue d'un historien et que vous m'honorez de cette qualification, je voudrais aborder quelques points sur la question « Peut-on ne pas croire ? ».

Cette question a un côté philosophique incontestable : l'individu, pris de manière isolée, une sorte de Robinson Crusoe, est parfaitement libre de croire ou de ne pas croire ; il peut croire comme il peut ne pas croire. C'est une opinion et comme telle on a le droit de la critiquer comme on a le droit de la respecter.

Le Manifeste d'Oslo de 2011 qui a fondé l'Association Internationale de la Libre Pensée écrivait « Nous ne reprochons pas aux hommes leurs opinions.

Nous reprochons aux institutions de vouloir imposer des opinions. »

Au passage, je rappelle que l'AILP soutient totalement ces trois journées.

Et c'est là que le débat historique commence. Quelle est la place des institutions qui peuvent imposer des opinions ?

Je concentrerai mon exposé, bien sommaire, sur la question du catholicisme parce qu'il y a un pouvoir d'Etat et un pouvoir religieux mêlés. Dans les autres religions (hormis l'anglicanisme), les choses sont plus compliquées, et très souvent, soit la question ne se pose pas, soit le pouvoir religieux est tellement subordonné au pouvoir politique qu'il en devient un rouage totalement subalterne.

Très schématiquement, jusqu'au Concile de Nicée en 325 et à la conversion préalable de l'Empereur Constantin au christianisme, on pouvait relativement croire ou ne pas croire. La tolérance religieuse de l'Empire romain était

connue. C'est l'introduction du pouvoir politique qui est la cause du problème. Pour utiliser un terme qui n'a rien à voir avec les défunts et peu regrettés cours de Dia-Mat, c'est la fusion du politique et de la religion sur une base dialectique nouvelle : le pouvoir d'Etat.

Revenons sur ce concile et nous en verrons toute l'actualité. L'Empire romain est chancelant, miné et ruiné. « La structure des choses est disjointe » pour citer Shakespeare. Il est même inventé le système curieux de la tétrarchie (4 Empereurs, aux pouvoirs strictement limités et donc rivaux, et donc s'impuissantant mutuellement). Constantin sort vainqueur de cette rivalité.

Constantin, justement, et le concile de Nicée qu'il convoqua en 325, avaient pour objet d'essayer de mettre de l'ordre dans les grandes et nombreuses dissensions du christianisme primitif, un peu trop oubliées de nos jours.

Une des dissidences, une hérésie pour parler comme l'Eglise, probablement la plus importante en nombre et la plus significative est l'arianisme du nom de son fondateur, Arius, pour qui le Fils (Jésus) est engendré par le Père (Dieu) et, de ce fait, il établit une hiérarchie entre les trois composantes de la Trinité (avec le Saint-Esprit) : le fils n'étant que secondaire, subordonné car de nature humaine. Cette théorie a un immense avantage pour les nouveaux convertis, notamment les princes barbares : elle instaure une sorte d'égalité entre le Fils et le Roi (mais pas le Père) et princes donc humains, ils sont à égalité avec l'humain qui est le Christ. Peu à peu, tous les peuples barbares se convertissent au christianisme, version arienne (ce qui pose au passage la question « de quelles racines chrétiennes faut-il parler ? » quand on parle des racines « chrétiennes » de l'Europe). Les uns après les autres, les rois dits barbares se convertissent au christianisme – c'est aussi un facteur d'assimilation à l'Empire vacillant. Ils ont, presque tous, tendance à se diriger vers l'arianisme, qui leur permet de ne pas rivaliser avec Dieu le Père mais, au contraire de se mettre sur le même plan que le Christ, dont la qualité divine

est niée dans cette version du christianisme. Au contraire, l'Eglise nicéenne, assimile les trois parties de la Trinité et, ainsi, confère au roi, paradoxalement, un rôle plus important : il est l'envoyé de Dieu, sacré et consacré. Plus tard, les rois de France vont être sacrés et oints comme les rois de la Bible, ils ont une nature humaine et divine. Il s'agit du double corps du roi auquel il sera mis fin le 21 janvier 1793 avec l'exécution de Louis XVI.

Pour Constantin, le concile de Nicée et ceux que l'on va appeler les « Trinitaires », le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même substance, ce qui, politiquement est très subtil et très avantageux : la même substance s'applique à tous, l'Empereur est, en quelque sorte, l'envoyé et le garant politique de la Trinité. S'attaquer à lui, c'est s'attaquer à Dieu ; ce qui explique la volonté régulière des personnages importants (incluant Louis XIV) de recréer un Empire aux fortes imbrications religieuses, qu'il s'agisse de Charlemagne, de Charles-Quint et du Saint-Empire romain germanique, de Bonaparte, de Guillaume II qui bénéficieraient, tous, du prestige passé de l'Empire romain et de la bénédiction divine. L'insistance des promoteurs de l'Union Européenne et de ses textes sur les origines chrétiennes de l'Europe est dans le droit fil de cette fusion entre religion chrétienne et pouvoir politique. D'ailleurs, le concile de Nicée organise, en même temps, l'Eglise suivant les structures administratives de l'Empire romain et ce n'est pas un hasard. Dès lors, la possibilité de ne pas croire n'existe plus. Le spirituel et le temporel se confondent.

Or, parmi les peuples barbares qui s'infiltrèrent et conquièrent l'Empire, presque tous sont ariens et, ainsi menacent (ou plus exactement, « envient », pour reprendre l'exceptionnelle formule du grand historien belge H. Pirenne dans son « Charlemagne et Mahomet ») l'Empire et aboutissent à l'abdication en 476 du dernier Empereur.

A propos des invasions barbares, il faut signaler que le Pape s'est distingué en parlant le 2 mars 2016 des migrants fuyant les pays en guerres comme d'une « Invasion arabe ».

Le concile de Nicée, la conversion de Constantin, le christianisme devenu religion officielle, tout cela a eu des conséquences très concrètes : la philosophe et mathématicienne grecque Hipathie est assassinée après le concile de Nicée, après plusieurs décennies, et la bibliothèque d'Alexandrie brûlée par les fanatiques chrétiens. On ne peut plus ne pas croire.

C'est quand le roi franc Clovis se convertit au christianisme nicéen, qu'il est sacré, qu'il bat et convertit les autres peuples barbares que les choses changent en Europe de l'Ouest. L'Eglise a retrouvé une armée.

Ensuite, plus tard, pour ses propres raisons, menacés par les Lombards et par les Byzantins, les papes cherchent une alliance militaire forte.

Un historien résume clairement : « Lorsque le fils de Charles Martel, Pépin le Bref veut se proclamer roi à la place du dernier Mérovingien, il envoie une ambassade à Rome pour solliciter l'approbation du pape. Celui-ci saisit l'occasion de nouer une alliance avec la force montante de l'Occident : il répond à Pépin qu'il lui reconnaît le titre de roi, car « il vaut mieux appeler roi celui qui a la puissance plutôt que celui qui n'a pas le pouvoir ». Ainsi les Carolingiens remplacent-ils les Mérovingiens avec la bénédiction du pape. Tout se précipite cette même année 751. En Italie, les Lombards ont pris la ville byzantine de Ravenne et menacent de s'emparer de Rome, tout en exigeant un tribut élevé du pape. Etienne II franchit alors un pas décisif dans l'alliance de la papauté avec les Carolingiens : il décide de passer les Alpes pour se rendre dans le royaume des Francs. Au cours de ce voyage, qui est une première dans l'histoire des papes, Pépin est sacré à Saint-Denis avec ses deux fils, Carloman et Charles, le futur Charlemagne. Le nouveau roi des Francs part en guerre contre les Lombards : victorieux en 756, il dépose les clés des cités conquises sur la tombe de Saint-Pierre. C'est l'acte de naissance des Etats du pape, qui couvrent désormais une grande partie de l'Italie centrale ».

Deux remarques à cette forte synthèse : c'est l'Eglise qui met

en place les Mérovingiens et c'est elle qui les dépose. On serait plus fondé à dire que l'Eglise a une origine franque que l'inverse. Enfin, comme on le sait, un peu plus tard, l'Eglise commit un faux : la fausse dotation de Constantin pour faire accroire que c'est un Empereur qui légua sa capitale à l'Eglise. Le pouvoir temporel se serait incliné devant le pouvoir spirituel.

Ici aussi, nous pouvons suivre H. Pirenne pour qui l'Empire « romain » continua d'exister, dans une forme plus ou moins abâtardie et pour qui la primauté du Royaume franc en Europe occidentale avec Clovis est la continuité de l'Empire romain, au moins à cause du Concile de Nicée, et, après quelques péripéties, on peut présenter le couronnement de Charlemagne, comme empereur dans la suite de l'Empire romain. C'était, d'ailleurs, sa volonté explicite comme celle de l'Eglise catholique. Notons que c'est le pape qui couronne le futur Empereur (Bonaparte se souviendra de cet épisode...)

Après sa mort, son Empire se délita et la papauté se tourne vers les souverains germaniques et le « Saint Empire romain germanique ».

Il faut rappeler l'insistance des Papes à avoir un pouvoir temporel, judiciaire (L'Inquisition et ses victimes, l'interdiction des livres qui ne plaisaient pas, le fameux « Index » qui n'a disparu que récemment). D'ailleurs, tout au long de l'Histoire de l'Eglise, toutes les prétendues hérésies ont été tolérées, sauf au moment où elles s'attaquaient au pouvoir temporel. On peut évoquer les Cathares, les Hussites, les variétés de protestantisme, et pour rendre hommage au regretté Umberto Eco, les Dolciniens évoqués dans « le Nom de la Rose ».

Tout devait plier devant l'Eglise, même le roi de France comme Philippe le Bel, mais il était d'une certaine trempe ; il résista au pouvoir temporel du Pape, avec ses conseillers comme Nogaret et Marcigny.

Cela explique la condamnation du Pape de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, notamment de son article 10 « nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses » et

aussi la condamnation de la Constitution civile du clergé en 1791. Le roi Louis XVI devenait chef de l'Eglise et s'accommodait très bien de cette situation. Ce que le Pape ne pouvait accepter et, par sa condamnation, porta une grande responsabilité sur le déclenchement de la guerre civile en France.

On pourrait aussi mentionner la condamnation de l'Unité italienne en 1870, comme il faut mentionner les Accords du Latran en 1929 avec Mussolini pour, à tout prix, vouloir faire passer le Vatican pour un Etat. Il faut toujours un pouvoir temporel qui empêche de ne pas croire.

D'ailleurs, nous assistons, au moins en France, à une volonté nette de l'Eglise de revenir dans le débat politique, dans le débat législatif. Cela s'est vu, à partir de 2012 et du « mariage pour tous » où l'Eglise a organisé des manifestations contre le mariage dit homosexuel.

Il doit certainement y avoir une justice immanente puisque le Cardinal Barbarin, particulièrement actif sur cette question, est maintenant particulièrement ciblé, y compris par la justice, pour avoir protégé plusieurs prêtres pédophiles. Le peu recommandable Odon Vallet qui est considéré en France comme un spécialiste des religions a écrit dans la presse qu'il s'agissait d'un problème limité au diocèse de Lyon. Mais le couvent de Thuam en Irlande, le rôle de la hiérarchie catholique dans les affaires de pédophilie aux Etats-Unis, et bien d'autres, sont des affaires qui dépassent largement le territoire du diocèse de Lyon. La pédophilie est consubstantielle à l'Eglise catholique ; elle n'est qu'une illustration de sa volonté totalitaire, de sa volonté de s'occuper non seulement du Ciel mais aussi de la Terre.

Mais l'Eglise, les Eglises, dans l'Histoire ont connu de sérieux échecs.

Pour ne prendre qu'un exemple, là aussi français, la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat, dès son premier article revendique la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de pouvoir ne pas croire ; cette loi mentionne ensuite et ensuite seulement, la liberté des cultes comme une des

hypothèses de la liberté de conscience mais la liberté de conscience ne se résume pas à la liberté des cultes.

Pour conclure cet exposé à la fois trop bref et trop long, je dirai ceci et il ne s'agit pas d'un paradoxe : Pour pouvoir croire, il faut une République laïque ; dans un Etat théocratique ou clérical, concordataire, il ne s'agit pas de pouvoir croire mais de devoir croire. Dans un Etat athée, il ne s'agit pas de pouvoir ne pas croire, mais de devoir ne pas croire.

Pour pouvoir ne pas croire, il faut aussi une République laïque.

Pour qu'un individu soit libre, il faut des institutions libres et qui garantissent ces libertés.

C'est un combat de tous les jours et de tous les pays.

C'est pour cela que l'AILP organise en 2017 à Paris un Congrès international sur ces questions.

Merci.